



RGPD : RÔLE DU DSI DANS LA MISE EN CONFORMITÉ

800 € HT (tarif inter) | REF : ENV677
TARIF SPÉCIAL : particuliers et demandeurs d'emploi

Avec la mise en vigueur du règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD / GDPR), qui est un règlement de l'Union européenne, de nouveaux droits pour les individus et de nouvelles obligations pour les entreprises sont désormais instaurés. L'objectif de cette formation est de sensibiliser les équipes de la DSI à la protection des données à caractère personnel.

PROGRAMME

Rappel du contexte réglementaire

- Les enjeux du nouveau règlement européen et les raisons de sa mise en place.
- Les principes fondamentaux (AIPD, Privacy by design, principe d'accountability...).
- Obligation de la preuve/Accountability.
- Les acteurs concernés : responsable de traitement, sous-traitant, destinataires, personne concernée, tiers autorisé.

Gouvernance à mettre en place pour l'externalisation des données

- Mise en place de COPIL, Le RSSI, désignation d'un DPO, rôle du DSI, le sous-traitant hébergeur.
- Table RACI.
- Formalisation du référentiel SSI et vie privée.

Les préconisations de la CNIL

- La méthodologie préconisée.
- Présentation des mécanismes et outils pour le transfert de données.
- Guides et outils mis à disposition par la CNIL.
- Le management du risque : principes et grilles.
- Les points forts et les points faibles de la méthode de la CNIL.

Étude de cas

- Réaliser un AIPD.

Intégration de la vie privée dans le cycle de vie des projets

- Intégration des notions de RGPD dans le cadre de l'approche en V.
- Intégration des notions de RGPD dans le cadre de l'approche Agile.

Mise en place d'une politique de sécurité informatique

- Les audits : vérification de la conformité organisationnelle, de l'architecture, du code....
- Pilotage des tableaux de bord.



2

JOURS

14

HEURES

OBJECTIFS

Définir la gouvernance à mettre en place dans le cadre de la protection des données à caractère personnel Apprendre à définir un programme d'audit et de pilotage de la sécurité

PUBLIC | PRÉREQUIS

PUBLIC

Dirigeants, Responsables juridiques, Délégué à la protection des données, Data Protection Officer, correspondant informatique et libertés - CIL, informaticiens en lien avec la sécurité des données ou tout responsable de projet en systèmes d'information.

PRÉREQUIS

Avoir une bonne connaissance du RGPD

INFOS PRATIQUES

HORAIRES DE LA FORMATION

de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

MÉTHODOLOGIE PÉDAGOGIQUE

Théorie | Cas pratiques | Synthèse

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation qualitative des acquis tout au long de la formation et appréciation des résultats

DATES ET LIEUX

Aucune session ouverte